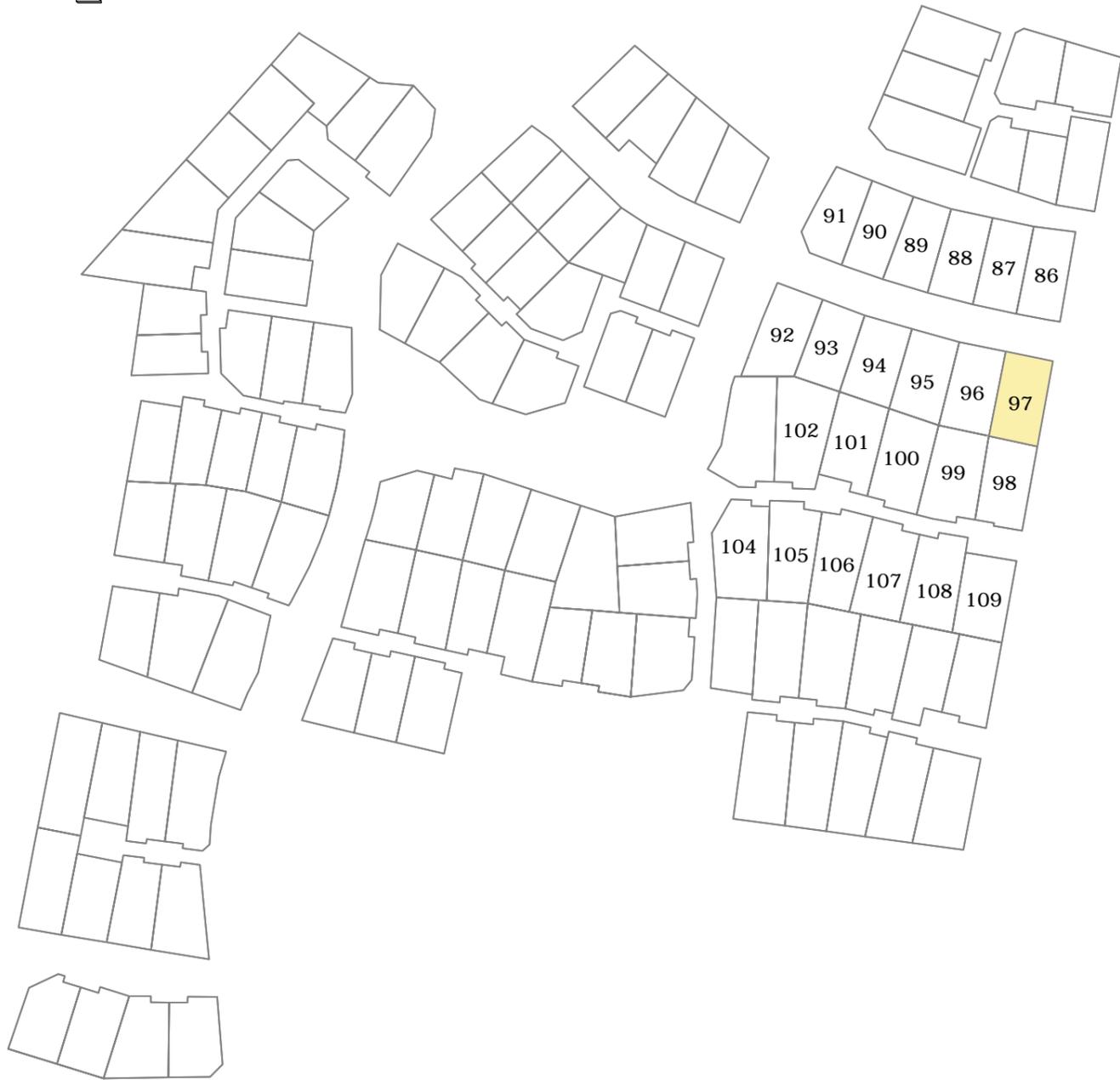


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



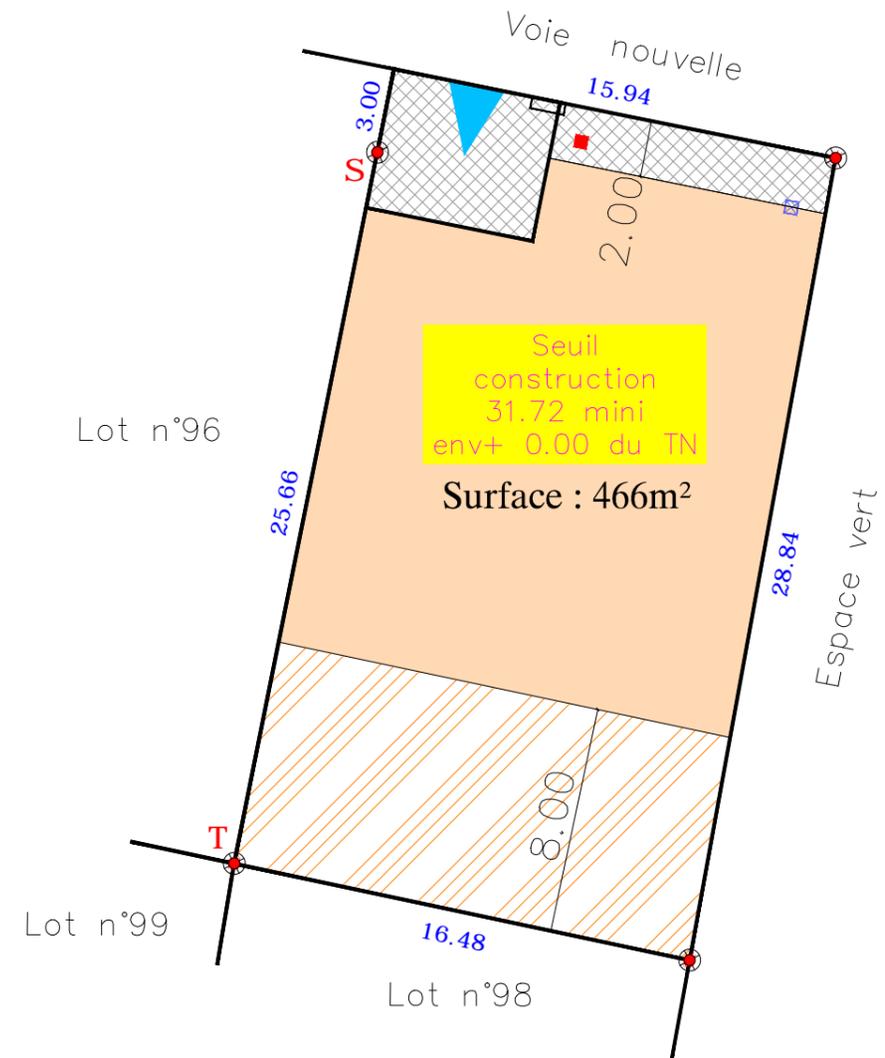
Echelle : 1 / 2000

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
VILLE DE LA FLECHE
Lotissement "La Gaillardière II"
Lot n° 97

PROVISOIRE

PLAN MASSE

Section ZY n°



Borne OGE plaquette	Emprise inconstructible	Accès imposé 6,00x5,00m
Borne OGE ancienne	Emprise constructible primaire	Accès glissant 6,00x5,00m
Eaux usées	Emprise constructible secondaire	Seuil construction ... mini env+ ... du TN
Eaux pluviales	Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale	Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
Candélabre	Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m	
Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)	Côte de retrait définissant les emprises constructibles	

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 11 Mai 2022
Référence = GL/2019/21308

Echelle : 1/250



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Bureau
1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau
16 avenue Jean Jaurès
72500 Montval sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com